

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2017
Séance du 12 décembre 2017

N° 27
Objet : Participation financière
au dispositif « Grande école du
numérique »

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : BREMOND Danièle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n° 31), DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 24), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 20), PAUL Gérard, PAYAN Claude, PIERRISNARD Jacqueline, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 5), REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
BLOT Michel a donné pouvoir à REBOUL Childéric
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 19)
PAUL Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	LEJOSNE Patrick
AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques
BOURJAC Jean Marie	THONNATTE Lionel
BRUN Patricia	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danielle

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Applic. en ligne : E. Dupuis.com

99_DE-804-201007437-20171212-27_12122017

Monsieur Philip NICOLSI, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence de développement économique et touristique, Provence Alpes Agglomération fait de la transformation numérique une priorité pour contribuer au désenclavement du territoire et à l'émergence d'un dynamisme économique et touristique renouvelé.

Pour répondre à ces enjeux majeurs, les acteurs du territoire (acteurs touristiques et économiques, Pôle emploi, Office de tourisme, ADT, CRT Paca, chambres consulaires, IUT Aix Marseille...) se sont mobilisés pour répondre à l'appel à projet « Grande École du numérique » lancé par l'Etat.

Cette formation « E-Tourisme Développement » a été labellisée « Grande école du numérique » par l'Etat. Les contenus pédagogiques sont spécifiques pour être en adéquation avec les problématiques touristiques du territoire. Ces contenus sont axés sur le marketing touristique et le numérique.

Le dispositif national « Grande École du numérique » vient aider des formations retenues après appel à projets. Par la labellisation de formations, Grande École du Numérique doit permettre le plein développement d'apprentissages innovants aux métiers du numérique pour favoriser l'insertion professionnelle en priorité des jeunes sans qualification ou diplôme et aux femmes.

Cette formation sera gratuite pour les apprenants. Les publics cibles sont les suivants : les demandeurs d'emploi, 50% de 18-25 ans et 50% de plus de 25 ans, dont 30% de femmes a minima, des personnes en situation de handicap, des personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou bénéficiaires des minimas sociaux.

Ces formations courtes et qualifiantes permettent depuis 2016 à un large public de se former efficacement afin de trouver du travail rapidement dans cette filière d'avenir. Les formations labellisées « Grande École du Numérique » respectent des critères et des objectifs visant à l'insertion professionnelle, à l'utilisation de pédagogies innovantes, à l'inclusion dans les territoires (en particulier ceux de la politique de la ville) et à l'ouverture aux publics traditionnellement éloignés du numérique.

A titre expérimental, Provence Alpes Agglomération souhaite soutenir, pour une aide au démarrage, la création d'une Grande Ecole du Numérique, au travers d'un financement non-renouvelable auprès du chef de file de la formation, Academy Numérique.

Le plan de financement du projet est le suivant :

ETAT au titre du dispositif Grande école du numérique	52 252.50 euros
Provence Alpes Agglomération	27 500.00 euros
Academy Numérique	24 752 .50 euros
Coût total HT	104.505.00 euros

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Application avec F-Inhalte.com

99_DE-604-200087437-20171212-27_12122017

En conséquence, il est demandé au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement proposé et d'autoriser la Présidente à signer les pièces contractuelles.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A La majorité pour 1 abstention (M. Thibaut LE CORRE ne prend pas part au vote)

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Application agréée E-legalno.com

99_DE-004-200067487-20171212-27_12122017

